

PR-444

22 novembre 2005

Proposition du Conseil administratif du 22 novembre 2005 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 5 645 000 francs destiné:

- **aux travaux de réaménagement des chaussées attenantes au parc des Chaumettes à savoir: le boulevard de la Cluse, la rue Lombard, la démolition de l'ouvrage d'art du pont Micheli-du-Crest, le remblaiement de la rue Sautter, ainsi que le carrefour Sautter/Lombard, pour un montant de 3 465 000 francs;**
- **à la reconstruction du réseau d'assainissement public en système séparatif, pour un montant de 2 180 000 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé de 350 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement public de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 530 000 francs.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le 12 février 2003, le Conseil municipal a accepté la proposition du Conseil administratif PR-194 pour l'ouverture d'un crédit de 6 040 000 francs destiné à l'aménagement du parc des Chaumettes et à l'intervention paysagère autour de la rotonde d'entrée de l'Hôpital cantonal.

Cet aménagement paysager autour de la rotonde d'entrée de l'Hôpital est réalisé depuis le printemps 2004. Concernant le parc des Chaumettes, divers recours ont été déposés contre les autorisations de construire du parc, délivrées en octobre 2002, mars 2003 et novembre 2004. Le dernier recours a été rejeté en juin 2005 par la Commission cantonale de recours en matière de construction et, désormais, l'autorisation de construire est en force. La première étape de chantier du parc va débiter en automne 2005.

L'aménagement du parc des Chaumettes est attendu par les habitants du quartier de la Cluse-la Roseraie, quartier qui manque cruellement d'espaces de verdure et de lieux de rencontre, et, dans l'attente de la réalisation du parc, un aménagement temporaire avait pris place dès l'été 2004.

La proposition PR-194, relative au parc des Chaumettes, prévoit la dépollution du site, l'assainissement du terrain, la construction du parc selon une plateforme d'où un parc compris entre divers murs de soutènement tout au long des voiries, les plantations et le mobilier urbain. Cette proposition prévoit

également toutes les parties du parc temporaires, qui sont des constructions en bois, dues aux multiples étapes de chantier qui séparent la première étape de son achèvement.

La présente demande de crédit concerne les travaux de réaménagement des voiries attenantes au parc des Chaumettes, à savoir: le boulevard de la Cluse, la rue Lombard, la démolition de l'ouvrage d'art du pont Micheli-du-Crest et le remblaiement de la rue Sautter ainsi que la reconstruction des collecteurs situés sous ces chaussées.

Exposé des motifs

En guise de rappel, la création du parc des Chaumettes s'inscrit dans une réflexion d'ensemble, menée en lien avec l'Hôpital cantonal, les associations locales d'habitants, de parents d'élèves et d'usagers.

Dès 1998, un groupe de travail, regroupant la Ville de Genève, l'Office des transports et de la circulation, l'Association transports et environnement, la Maison de quartier de Plainpalais, les associations d'habitants et de parents d'élèves du quartier et les conseillers en mobilité d'Energie 2000, a été mis sur pied afin de mener une réflexion sur l'écomobilité. Les conclusions de ce groupe ont fait l'objet de la proposition PR-23 pour l'étude de mesures d'aménagement en faveur de l'écomobilité dans le quartier de la Cluse-la Roseraie, accepté par le Conseil municipal le 17 janvier 2001.

Pour la région de l'Hôpital, le 1^{er} septembre 1999, le Conseil d'Etat a adopté un schéma directeur qui a pour but d'organiser les développements à venir du secteur, les espaces publics et les accès. Ce schéma directeur prévoyait notamment, à long terme, un nouvel accès des ambulances en sous-sol, par un tunnel reliant directement le dénivelé de la rue Sautter au garage souterrain nord de l'Hôpital. Afin de préciser l'insertion du parc et du système de circulation dans ce dispositif, la Ville de Genève a mené, en collaboration avec l'Etat de Genève, une étude de faisabilité des différents systèmes proposés du point de vue de la circulation et du génie civil. Ces études ont montré les difficultés de mise en œuvre de la solution voulue à terme et l'opportunité de créer un système d'accès plus simple, restant en surface, mais avec la conséquence de supprimer le dénivelé actuel de la rue Sautter. En dernière analyse, c'est cette proposition qui permet, d'une part, une économie de réalisation et, d'autre part, une résolution à court terme des problèmes d'accès, contrairement à l'option initiale retenue, non seulement plus coûteuse, mais également moins rapidement réalisable.

Par l'aménagement du parc public et de ses abords, la Ville de Genève poursuit un double objectif, d'améliorer la dotation d'espaces verts du quartier, d'une

part, et d'offrir un ensemble de parcours piétonniers, une circulation modérée, d'autre part, cela tout en respectant les nécessités d'accessibilité de l'Hôpital cantonal et de ses abords. La réalisation de cet objectif a entraîné un réexamen du réseau de circulation autour de l'Hôpital. La rue Sautter, aujourd'hui en dénivelé, est remise à niveau afin de créer une nouvelle voie de distribution en double sens du quartier et d'accès à l'Hôpital, permettant ainsi de supprimer le tronçon de la rue Micheli-du-Crest situé au sein même du futur parc. Cette transformation permet également la désaffectation du haut du boulevard de la Cluse. La rue Lombard, son carrefour avec la rue Sautter et l'avenue de la Roseraie deviennent les axes principaux de distribution du quartier.

Sur ces bases, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, en partenariat avec l'Hôpital et les associations de quartier, a organisé en mars 2001 un mandat d'études parallèles pour l'aménagement du parc des Chaumettes et des ses abords. Le périmètre d'étude comprenait le parc des Chaumettes, le haut du boulevard de la Cluse et l'esplanade d'accueil de l'Hôpital.

Concertation et information publiques

L'approche générale d'écomobilité se poursuit toujours au sein d'un groupe de concertation confié à l'Association transports et environnement, dans le cadre du programme fédéral Energie 2000, avec les associations d'habitants, de parents d'élèves, la Maison de quartier de Plainpalais et la Ville de Genève.

Le développement du projet du parc et de ses abords s'est poursuivi, en concertation avec un groupe de travail constitué à cet effet, comprenant des représentants de la Ville de Genève, de l'Hôpital cantonal et des associations de quartier. Le résultat a été présenté publiquement aux riverains le 6 décembre 2001 et a été très favorablement accueilli.

Description du projet

Le projet faisant l'objet de la présente demande de crédit se compose comme suit:

Réaménagement des chaussées

- Boulevard de la Cluse, tronçon: rue Jean-Violette, rue Lombard
Ce tronçon du boulevard de la Cluse est en attente de réaménagement depuis 1996, date de la fin des travaux des première et deuxième étapes du tronçon compris entre le quai Capo-d'Istria et la rue Jean-Violette, ainsi que la troisième étape sur le tronçon compris entre la rue Lombard et le boulevard des Philosophes.

La partie haute, entre la rue Micheli-du-Crest et la rue Lombard sera libre de toute circulation et sera aménagée comme zone de liaison entre le parc des Chaumettes et l'école communale.

Le carrefour boulevard de la Cluse, rue Jean-Violette et rue Sautter sera constitué d'un axe principal de circulation 50 km/h (Cluse-Sautter) et d'un plateau, entre la rue Jean-Violette et le boulevard de la Cluse, marquant l'entrée dans la zone 30 km/h.

L'aménagement en attente depuis 1996, côté hôpital, sera terminé.

- Rue Sautter, pont Micheli-du-Crest, tronçon: rue Jean-Violette, rue Lombard
La trémie existante de la rue Sautter sera remblayée, le pont de l'école Micheli-du-Crest démoli, afin de constituer une chaussée au niveau de l'esplanade de l'Hôpital et du parc des Chaumettes.
Ces travaux de démolition, de remblayage et de remise à niveau font partie de la présente demande de crédit.
- Carrefour Sautter/Lombard
Le nouveau carrefour Sautter/Lombard sera redimensionné en fonction des passages principaux de circulation que sont Cluse/Sautter/avenue de Champel et Roseraie/Lombard/boulevard de la Tour (dans les deux sens).
La géométrie des bords ainsi que les niveaux devront être reconstitués.

Réseau d'assainissement

Actuellement, le réseau d'assainissement en système unitaire, très vétuste, nécessite d'être reconstruit, en système séparatif, selon l'image directrice d'évacuation des eaux, présentée à la commission des travaux du Conseil municipal, lors de la séance du 2 décembre 2003.

La reconstruction de ces canalisations en système séparatif s'inscrit dans la continuité des travaux déjà entrepris, durant les années 1992 à 1996, sur les tronçons du boulevard de la Cluse compris entre le quai Capo-d'Istria (exutoire dans l'Arve pour les eaux claires) et la rue Jean-Violette, d'une part, la rue Lombard et le boulevard des Philosophes, d'autre part.

Autorisation de construire

- Parc des Chaumettes et rue Sautter (partie en dénivelé):
Le projet de construction de la rue Sautter (partie en dénivelé), lié à la réalisation du parc des Chaumettes, fait partie de la requête d'autorisation de construire du parc déposée initialement en 2002, complétée d'un projet modifié autorisé en novembre 2004.

- Pont rue Micheli-du-Crest:
Une demande d'autorisation de démolition de l'ouvrage d'art a été déposée en date du 11 août 2005 auprès de la police des constructions.
- Boulevard de la Cluse, rue Lombard:
La reconstruction des voiries aux abords du parc des Chaumettes, ainsi que la mise en séparatif du réseau public d'assainissement, fait actuellement l'objet d'une requête en autorisation de construire, déposée le 11 août 2005.

Déroulement du chantier

L'exécution de l'ensemble des travaux décrit précédemment, coordonné avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Office des transports et de la circulation (OTC), ainsi que le Service d'incendie et de secours (SIS) et ambulances, nécessite neuf étapes de travaux, comprenant aussi la construction du parc des Chaumettes (proposition PR-194) actuellement en cours.

Durée des travaux

Les travaux ont débuté par la construction du parc des Chaumettes en automne 2005 pour une durée de douze mois.

Les travaux de la présente demande de crédit pourraient débuter à la fin du printemps 2006, pour une durée d'environ vingt-six mois.

Agenda 21 et choix écologique

Lors de la mise en soumission des travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit, il a été explicitement demandé que tous les matériaux provenant de démolition soient traités en décharge spécialisée pour y être recyclés, de recourir à des agrégats recyclés pour toute construction en béton et d'utiliser des graves recyclées pour le remblayage des fouilles ainsi que pour la fondation des chaussées.

Les revêtements en béton bitumineux de la couche de roulement seront du type «phono-absorbant» afin de répondre à l'ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB).

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers, il n'y aura aucun décrochement vertical.

Etat foncier

La reconstruction du réseau d'assainissement en système séparatif des rues Lombard, Sautter et du boulevard de la Cluse, ainsi que des chaussées autour de l'Hôpital, entraînera des cessions au domaine public (voies publiques de la Ville de Genève).

Sur la rue Sautter et le boulevard de la Cluse, les hors-lignes des parcelles N^{os} 3136, 3137, 3134 et 3139 (Etat de Genève), ainsi que 3138 et 3834 (Hôpital) seront cédés gratuitement au domaine public de la Ville de Genève; il en va de même pour le hors-ligne, du côté de la rue Lombard, de la parcelle N^o 3134 (Etat de Genève).

L'Etat de Genève accordera gratuitement à la Ville de Genève une servitude d'usage de parc public sur l'assiette restante des parcelles N^{os} 3134 et 3139.

Estimation du coût des travaux

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur une mise en soumission publique dont l'ouverture publique a eu lieu en juin 2005. Elle comprend deux lots, soit:

Lot 1: aménagement du parc des Chaumettes et intervention paysagère autour de la rotonde d'entrée de l'Hôpital cantonal (proposition PR-194), acceptés par le Conseil municipal le 12 février 2003.

Lot 2: travaux relatifs à la présente demande de crédit, sous réserve de son acceptation par le Conseil municipal.

Arrêté I: Routes – lot 2

Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux envisagés est calculé selon l'ouverture publique des soumissions, le 10 juin 2005.

A.	<u>Travaux de génie civil</u>	<i>Rue Sautter</i>	<i>Rue Lombard</i>	<i>Bd de la Cluse</i>	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
113	Installations générales de chantier	127 500	76 500	40 000	
117	Démolitions	150 000	27 000	14 000	
141	Petits ouvrages en béton	30 000		40 000	

	<i>Rue Sautter</i>	<i>Rue Lombard</i>	<i>Bd de la Cluse</i>	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
151 Constructions de réseaux de distrib.	101 500	112 500	60 000	
211 Terrassements	75 000	31 500	4 000	
221 Couches de fondation et exploit.	315 000	67 500	78 000	
222 Bordures et pavages	105 000	40 500	54 000	
223 Chaussées: couches, revêtements	247 500	135 000	136 000	
237 Canalisations et évacuat. des eaux	26 000	49 000	14 000	
998 Régies	22 500	22 500	12 000	
Total par rue	1 200 000	562 000	452 000	
Total chapitre A				2 214 000
B. <u>Travaux divers</u>				
B.1 Eclairage public				
Installations électriques	30 000	9 000	26 000	
Eclairage provisoire pendant la phase chantier	11 000		8 000	
Génie civil (compris dans CAN 151)				
B.2 Incendie et secours.				
Installation			8 000	
Génie civil (compris dans CAN 151)				
B.3 Espaces verts.				
Fourniture d'arbres, plantations et entretien	22 500		20 000	
B.4 Signalisation lumineuse				
Installation définitive				
Installation provisoire pendant la phase chantier	30 000	36 000	24 000	
Génie civil (compris dans CAN 151)				
B.8 Marquage définitif	22 500	4 000	2 000	
B.9 Mobilier urbain				
Conteneurs enterrés				
récupération de verres, potelets, bancs			32 000	
Total par rue	116 000	49 000	120 000	
Total chapitre B				285 000
C. <u>Honoraires divers</u>				
Ingénieur civil	146 000	58 000	52 000	
Ingénieur géomètre	15 000	18 000	8 000	

	<i>Rue Sautter</i>	<i>Rue Lombard</i>	<i>Bd de la Cluse</i>	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Ingénieur géotechnicien	15 000			
Ingénieur circulation	30 000	18 000	12 000	
Architecte	22 500		12 000	
Notaire	3 500			
Huissier judiciaire	4 000		4 000	
Total par rue	236 000	94 000	88 000	
Total chapitre C				418 000
D. <u>Frais divers</u>				
Information au public	7 500	4 500	4 000	
Essais et contrôles des matériaux	15 000	9 000	4 000	
Héliographie, reprographie	3 500	4 500	2 000	
Total par rue	26 000	18 000	10 000	
Total chapitre D				54 000
Coût total des travaux hors TVA	1 578 000	723 000	670 000	2 971 000
TVA 7,6%	120 000	55 000	51 000	226 000
Montant total des travaux TTC	1 698 000	778 000	721 000	3 197 000
Frais de promotion 4%	67 900	31 100	29 000	128 000
Intérêts intercalaires sur travaux				
<u>Coût des travaux TTC x 3,50 x 30</u>	74 000	34 000	32 000	140 000
2 x 100 x 12				
Total routes	1 839 900	843 100	782 000	3 465 000

Arrêté II: Canalisations – lot 2

Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux envisagés est calculé selon l'ouverture publique des soumissions, le 10 juin 2005.

A. <u>Travaux de génie civil</u>	<i>Rue Sautter</i>	<i>Rue Lombard</i>	<i>Bd de la Cluse</i>	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
113 Installations générales de chantier	90 000	60 000	95 000	
117 Démolitions	45 000	10 000	25 000	
141 Petits ouvrages en béton	50 000		30 000	
237 Canalisations et évacuat. des eaux	400 000	185 000	695 000	
998 Régies	20 000	10 000	25 000	
Total par rue	605 000	265 000	870 000	
Total chapitre A				1 740 000

	<i>Rue Sautter</i>	<i>Rue Lombard</i>	<i>Bd de la Cluse</i>	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
C. <u>Honoraires divers</u>				
Ingénieur civil	90 000	45 000	135 000	
Ingénieur géomètre	15 000	10 000	20 000	
Ingénieur géotechnicien	5 000		10 000	
Total par rue	110 000	55 000	165 000	
Total chapitre C				330 000
D. <u>Frais divers</u>				
Information au public	5 000	5 000	5 000	
Essais et contrôles				
des matériaux	10 000	5 000	10 000	
Héliographie, reprographie	5 000	5 000	5 000	
Assurances RCMO et TC	15 000	10 000	20 000	
Total par rue	35 000	25 000	40 000	
Total chapitre D				100 000
Coût total des travaux hors TVA	750 000	345 000	1 075 000	2 170 000
TVA 7,6%	57 000	26 000	82 000	165 000
Montant total des travaux TTC	807 000	371 000	1 157 000	2 335 000
Frais de promotion 4%	32 000	15 000	46 000	93 000
Intérêts intercalaires sur travaux				
<u>Coût des travaux TTC x 3,50 x 30</u>				
2 x 100 x 12	35 000	16 000	51 000	102 000
Total	874 000	402 000	1 254 000	2 530 000
A déduire				
Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EU-EP: 2 335 000 francs TTC)				350 000
Total canalisations				2 180 000
<i>Récapitulation générale</i>				
Total routes				3 465 000
Total canalisations				2 180 000
Total général				<u>5 645 000</u>

Référence au premier plan financier d'investissement 2004-2015

Cet objet figure au plan financier d'investissement 2004-2015, selon la liste des projets devant être planifiés par les services dans le cadre des dotations annuelles, sous les rubriques 101.020.04 Boulevard de la Cluse, rue Lombard

– Reconstruction chaussées, trottoirs, aménagements cyclables et collecteurs en système séparatif EU/EP, d’une part, et 101.020.06 Rue Sautter, suppression du dénivelé – Reconstruction chaussées, trottoirs, aménagements cyclables et collecteurs en système séparatif EU/EP, d’autre part.

Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service du génie civil. Le service bénéficiaire est le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d’exploitation

L’entretien, le nettoyage et l’éclairage public de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n’entraîneront pas de charge d’exploitation supplémentaire.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l’amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 176 870 francs pour l’investissement de 3 465 000 francs relatif aux travaux de réaménagement, du boulevard de la Cluse sur le tronçon compris entre la rue Jean-Violette et la rue Lombard, de la rue Sautter sur le tronçon compris entre le boulevard de la Cluse et la rue Lombard (dénivelé Sautter), ainsi que l’adaptation du carrefour Sautter/Lombard.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l’amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 111 220 francs pour l’investissement de 3 465 000 francs relatif à la reconstruction du réseau d’assainissement public en système séparatif.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d’arrêtés ci-après:

PROJET D’ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 465 000 francs destiné aux travaux de réaménagement du boulevard de la Cluse sur le tronçon compris entre la rue Jean-Violette et la rue Lombard, de la rue Sautter sur le tronçon compris entre le boulevard de la Cluse et la rue Lombard (dénivelé Sautter), ainsi que l'adaptation du carrefour Sautter/Lombard.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 465 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2009 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1962;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 180 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 350 000 francs, soit un montant brut de 2 530 000 francs, destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public en système séparatif.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 2 180 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement», rubrique 28201.230.103. Si tel ne devait pas être le cas, au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 180 000 francs.

Le cas échéant, la part non financée par un prélèvement sur le compte «Fonds d'équipement» sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2009 à 2038.